



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL N° 3**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 17 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans l'hémicycle de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES (suppléant)

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, M. Didier LEBOIS.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Alain DALMAS, Mme Claude DE GIRARDI, Mme Sylvette FAYET, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI, Monsieur Alain LAGET

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS

M. Théos GRANCHI à M. Frédéric TOUZELLIER

M. Jean-Marie GILLES à M. David-Alexandre ROUX

M. Juan MARTINEZ à M. Jacques BOLLEGUE

Mme Katy GUYOT à M. Patrick DEGONZAGA

M. Lionel JEAN à M. Christophe BOUGAREL

Secrétaire de séance : M. David-Alexandre ROUX

Approbation du PV du comité syndical du 12 mars 2024.

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 6 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Monsieur Richard TIBERINO, Président, porte à la connaissance des élus deux décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en tant que président :

- Décision N° 2024-01 : avenant N°1 au marché N° 2023-02 relatif à l'enfouissement des déchets non recyclables ; portant le prix de traitement de 157 € HT/t à 153 € HT/t.
-
- Décision N°2024- 02 : choix du cabinet d'avocats B CEP de Nîmes pour représenter le Sitom Sud Gard dans la requête enregistrée au TA par Mme Ferran visant à obtenir l'annulation de la décision implicite de refus de protection fonctionnelle.

DL24013 – Election du 3ème vice-président du syndicat mixte

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose :

À la suite de la démission de Monsieur Pierre LUCCHINI, il convient de procéder à l'élection du 3^{ème} vice-président dont le poste est désormais vacant.

Monsieur Patrick DE GONZAGA retire sa candidature envoyée le 11 avril 2024.
Lecture est faite du courrier de renoncement, reçu il y a quelques jours.

*« Cher Président, Cher Richard,
Par la présente je t'informe de mon intention de retirer ma candidature à la fonction de vice-président du Sitom.
Pour des raisons personnelles je préfère renoncer à cette fonction pour ne pas créer de troubles au sein de l'établissement.
Je reste persuadé que mon implication au sein de l'institution aurait été bénéfique pour ma nomination et c'est avec regret que je me désiste.
Merci de mettre à l'ordre du jour du conseil syndical du 25 juin ce courrier.
Je te remercie de l'attention que tu porteras à ma demande et je me tiens à ta disposition pour toute information complémentaire. »*

Monsieur Richard TIBERINO prend acte de ce retrait et remercie Monsieur Patrick DE GONZAGA pour son investissement dans les activités du Sitom.

Par courrier en date du 28 mars 2024, Monsieur Jean-Jacques GRANAT a fait acte de candidature. Après appel des candidatures, M. David-Alexandre ROUX fait acte de candidature ce jour. Il prend la parole pour exprimer son étonnement d'avoir déjà appris par voie de presse l'annonce de la nomination de Monsieur Jean-Jacques GRANAT avant même le vote. Il se présente donc dans un souci du respect du débat démocratique.

Madame Pascale VENTURINI prend la parole pour exprimer son regret que la parité ne soit pas représentée au sein des vice-présidences.

Le dépouillement des bulletins secrets est effectué par Monsieur Frédéric TOUZELIER et Monsieur Frédéric PASTOR.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de délégués : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

A déduire, bulletins blancs et nuls (art L66 du code électoral) : 2

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

M. David-Alexandre ROUX obtient 6 voix.

M. Jean-jacques GRANAT obtient 20 voix.

Monsieur Jean-jacques GRANAT ayant obtenu la majorité absolue des voix, il est proclamé 3ème vice-Président du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard et immédiatement installé.

DL24014 – Modification de la valeur faciale des titres restaurant accordés aux agents du Sitom sud Gard

Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose :

Instaurés depuis 2002 les titres restaurant sont, depuis 2018, d'une valeur de 9 € avec une participation de l'employeur à hauteur de 60 %.

L'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 11 € représenterait un pouvoir d'achat supplémentaire par agent de 264,00 € / an.

Le personnel du SITOM SUD GARD est composé de 12 agents dont 11 qui peuvent bénéficier des chèques déjeuner.

Il est à noter que les frais de personnel ne représentent que 3,68 % du budget de fonctionnement 2024 (évalué à plus de 24 millions d'euros).

L'incidence financière annuelle pour le Sitom sud Gard sera de 3 432 €.

Il est proposé au Conseil :

- de porter la valeur faciale du titre restaurant à 11 €
- de maintenir la participation du Sitom Sud Gard à hauteur de 60%

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 6 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL24015 – Création d'un emploi permanent d'attaché hors classe en vue d'un avancement de grade

Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose :

La Directrice générale des services remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Afin de lui faire bénéficier de cette promotion, il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial hors classe.

Il est proposé au comité :

- de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché hors classe ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 6 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL24016 – Détermination du prix de l'incinération pour le second semestre 2024

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose :

Pour la période de janvier à juin 2024, le prix de l'incinération était de **97,83 € HT** la tonne.

A partir du 1^{er} juillet commence le nouveau contrat de DSP de l'UVE, le prix de traitement pour le 2nd semestre 2024 est déterminé comme suit :

Décomposition du prix	Prix HT / tonne
Remboursement de l'avance du Sitom (1 000 000 €)	6,00 €
Coût du traitement estimé	85,84 €
déduction des recettes (électricité; chaleur; droit usage; DASRI)	- 65,54 €
Sous-total	26,30 €
TGAP 2024	14 €
Remboursement à Evolia taxes diverses (CET, TF, TCPE....) et régularisation 2023 (-0,83 €)	1,58 €
TOTAL à refacturer aux EPCI	41,88 €

Le prix de la tonne sera désormais de 41,88 € au lieu de 97,83 € ; soit une baisse notable de 57%.

A titre d'information, sur 6 mois, à périmètre constant, l'économie pour chaque EPCI est la suivante :

	Tonnages sur 6 mois	Prix ancien contrat	Prix nouveau contrat	Économie réalisée	
		97,83 €	41,88 €	-	55,95 €
CA ALES AGGLOMERATION	1 423	139 183 €	59 583 €	-	79 600 €
CA NIMES METROPOLE	32 794	3 208 281 €	1 373 432 €	-	1 834 849 €
CC BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE	1 524	149 072 €	63 816 €	-	85 256 €
CC PAYS D'UZES	625	61 126 €	26 167 €	-	34 959 €
CC PETITE CAMARGUE	4 204	411 313 €	176 079 €	-	235 234 €
CC PIEMONT CEVENOL	697	68 197 €	29 194 €	-	39 003 €
CC PONT DU GARD	990	96 895 €	41 480 €	-	55 415 €
TOTAL SITOM SUD GARD	42 257	4 134 067 €	1 769 751 €	-	2 364 316 €

Avec l'entrée de ses 4 communes (Bernis, Caissargues, Marguerittes, Milhaud) au Sitom Sud Gard, Nîmes Métropole fait une économie supplémentaire de 447 836 € sur les 6 mois.

	Tonnages	Prix contrat SRE	Prix nouveau contrat	Économie réalisée	
		184,05 € HT	41,88 € HT	-	142,17 €/t
CA NÎMES METROPOLE (4 communes)	3 150	579 758€	131 922 €	-	447 836 €

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22 + 6 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL24017 – UVE Nîmes - Rapport 2023 du délégataire ÉVOLIA

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose :

Conformément au code général des collectivités, chaque année, doit être présenté à l'assemblée le rapport annuel du délégataire.

Ce rapport a préalablement été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans laquelle siège des représentants des associations environnementales et de comité de quartier.

Une synthèse de ce rapport est présentée.

Période :	Janv-Dec	Unité	Valeur cible	2023 Janv-Dec	2022 Janv-Dec	Ecart / N-1	Ecart / Cible
RECEPTION DES DECHETS							
Gisement OMA		t		107 131	111 500	- 4%	
Détournement des OMA		t		9 453	466	+ 1 928 %	
dont OMA SITOM SUD GARD		t		9 453	466	+ 1 928%	
Tonnage réceptionné sur site		t	114 500	109 743	112 794	-1%	-4,2%
%SITOM SUD GARD		%		83%	90 %	-7 pts	
Nombre de balles créées		Unité		4 912	3 402	44 %	
TRAITEMENT DES DECHETS							
Disponibilité		%	89,7%	81,0%	91 %	-10 pts	- 8,7 pts
Tonnage total incinéré (méthode grappin)		t	114 500	100 570	110 662	-9%	- 14 %
Débit moyen d'incinération		t/h	14 t/h à 2 200 kcal/kg	13,7	13,9	-1%	-2%
Stock de balle à la fin du mois		Unité	< 7 000 t	0	0		

Période :	Janv-Dec	Unité	Valeur cible	2023 Janv-Dec	2022 Janv-Dec	Ecart / N-1	Ecart / Cible
VALORISATION ENERGETIQUE							
Débit vapeur		t-vap/h	44,6	44,4	44,6	-1%	-0,5%
Production d'électricité		MWh		48 366	49 084	-1%	
		kWh/t-inc	447,62	495	444	12%	11%
Electricité vendue		MWh		40 816	41 003	-0,5%	
		kWh/t-inc	347,62	418	371	13%	20%
		%		84%	84%		
Production de chaleur	Livraison au RCU	MWh		46 427	47 164	-2%	
		kWh/t-inc		476	426	12%	
	Forfait selon la convention RCU	MWh		49 379	49 352		
	Disponibilité livraison de chaleur	%		81%	92%	-11 pts	
CONSOMMATIONS							
Electricité	Consommation totale	MWh		8116	9 199	-11,8 %	
		kWh/t-inc	100	83,1	83,1	0%	-15,2%
	dont achat d'électricité	%		7 %	12,1%	-5,1 pts	
Eau	Eau process (Forage et BRL)	m3		24 448	27 519	-11,2%	
		m3/t-inc	0,18	0,25	0,25	0%	39%
	Eau de ville	m3		4 408	1 740	153 %	
		m3/t-inc	0,06	0,05	0,02	187%	-25%
Gaz	Brûleur four et DeNOx	m3		967 332	1 070 378	-9,6%	
		m3/t-inc		10	9,67	2,5%	

Principaux évènements 2023

D'un point de vue technique :

- L'effondrement de la tête de la tour d'atomisation en juin qui a impliqué l'arrêt de l'usine du 27/06/2023 au 11/08/2023 (1034 h – 43 jours)
- Plusieurs fuites chaudière : mi-avril (36 h d'arrêt), en août (110 h d'arrêt) et en novembre (50 h d'arrêt)
- Deux arrêts techniques programmés de l'usine mi-mai et en juillet.
- Un grand nombre d'événements « Surpression foyer provoquée par une explosion, entraînant l'arrêt des organes de combustion (air primaire et secondaire, alimentateurs et grille, Denox) ». Au mois d'août, EVOLIA a augmenté la temporisation avant arrêt du four suite à la survenance d'une surpression.

D'un point de vue contractuel :

- La signature de l'avenant 10 au contrat (travaux à effectuer sur le site afin de se conformer aux exigences du BREF WI (analyseurs) ainsi qu'à la loi AGEC (caméras de déchargement), et précisions de certaines dispositions économiques du contrat (fin du contrat d'obligation d'achat d'électricité du site, augmentation de la capacité de traitement à 114 500 t/an ainsi que les conditions d'accueil des déchets de nettoyage). Applicable au 1er octobre 2023.

Les suivis réglementaires

Mesures semestrielles réalisées par des laboratoires agréés :

- 1er semestre : contrôle par l'APAVE du 23/12/2022 au 20/01/2023
✓ pas de dépassement des VLE
- 2nd semestre : de manière inopinée par SOCOTEC du 16/10/2023 au 17/10/2023
✓ pas de dépassement des VLE

Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement (dioxines et métaux lourds) :

- rapport INERIS certifié conforme, un point (point L) présentant des concentrations légèrement plus hautes que les témoins (en As, Ni, Cr, Mg, Zn) depuis 2021 (concentrations en baisse sur 2023)
- EVOLIA a mis en place des actions pour y remédier (balayage / ramassage / lavage, brumisation au chargement des mâchefers)

Perspectives 2023-2024

Le contrat prend fin au 30 juin 2024.

La plupart des travaux de fin de contrat est réalisée et les travaux manquants sont programmés sur l'arrêt technique de mai 2024.

Le nouveau contrat de DSP d'une durée de 10 ans a été attribué à la société ÉVOLIA, de nombreuses améliorations techniques sont prévues sur le nouveau contrat visant à :

- Améliorer les performances énergétiques de l'usine, alimenter le centre de tri, augmenter la production de chaleur pour le RCU de Nîmes.
- Améliorer l'image du site : relooking de la salle de quart, réaménagement de l'entrée du site, création d'un parcours pédagogique.
- Réduire le coût du traitement.

Il est demandé au conseil de prendre acte du rapport 2023 d'ÉVOLIA.

M. Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose.

Conformément au code général des collectivités, chaque année, doit être présenté à l'assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets.

Ce rapport a préalablement été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans laquelle siège des représentants des associations environnementales et de comité de quartier.

Le rapport 2023 a été transmis avec la convocation.

Est présentée ici, une synthèse du rapport avec les chiffres clés.

1. Le gisement des déchets ménagers et assimilés

194 095 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont :

- 77 223 tonnes d'ordures ménagères
- 90 911 tonnes de déchets issus des déchèteries

Poursuite de la baisse des tonnages traités dans les mêmes proportions qu'en 2022 (-3,6 %)

La production de DMA par habitant passe de 652 kg à 628 kg.

2. Le type de traitement des déchets collectés :

- Enfouissement : 6 624 tonnes
- Valorisation organique (principalement déchets verts) : 24 460 tonnes
- Valorisation matière : 71 209 tonnes
- Valorisation énergétique (chaleur ou électricité) : 91 801 tonnes

Le coût moyen du traitement est de 59 € HT/tonne, soit +21,8 % par rapport à 2022.

Augmentation liée au coût des transports et de l'énergie et de la TGAP

3. Les indicateurs techniques

3.1. UVE EVOLIA

3.1.1. Bilan d'exploitation

Les tonnages incinérés sont en baisse de 9,1 % par rapport à 2022.

Avec 91 263 tonnes, la part des déchets du Sitom Sud Gard baisse de 8,6 %.

On constate une part importante de déchets détournés (9453 tonnes) en lien avec l'incident survenu fin juin sur la tour ATO avec un arrêt d'un mois de l'UVE.

3.1.2. Bilan énergétique

La baisse de l'exportation de chaleur qui alimente le réseau de chauffage urbain est liée à un soutirage moins important en raison des températures élevées.

Malgré un arrêt de l'usine pendant tout le mois de juillet, la production électrique reste à un niveau élevé.

3.1.3. Performances environnementales

Le dispositif de contrôle de l'impact des rejets atmosphériques de l'installation sur l'environnement est défini dans l'AP d'exploitation.

Les analyses des différents prélèvements effectués affichent des résultats très en deçà des seuils réglementaires et des engagements contractuels de l'exploitant.

Résidus d'incinération pour 100 570 tonnes incinérées

Les ratios sont stables et en dessous des valeurs de l'étude d'impact du fait de l'optimisation des paramètres de combustion et du traitement des fumées.

3.1.4. Bilan financier

Coût de la tonne HT pour : 91 263 tonnes du Sitom Sud Gard- 15 868 tonnes de déchets tiers et 2 612 tonnes de DASRI.

	Prix à la tonne
Coût global (investissement + traitement)	145,42 €
Recettes de l'incinération (vente élect (- 23 €), chaleur (-13,63€), Dasri (-8,35 €), déchets tiers (19,84 €))	- 67, 18 €
coût facturé par Evolia	78,24 €
Taxe foncière	1,00 €
Diverses contributions : CET,CSS	2,15 €
Répercussion avenant 10	4,36€
TGAP	12,00 €
Coût total	97,75 €

Hausse du prix par rapport à 2022 de : 4,4 %

Coût net du traitement par habitant : 29 €

3.2. Centre de tri VALRENA

3.2.1. Les emballages collectés

	CS en PAP	Papiers PAV	Cartons déchetterie	Total entrants	verre
2022	13 320 t	828 t	2 260 t	16 408 t	8 322 t
2023	12 482 t	743 t	2 235 t	15 460 t	8 124 t
évolution	- 6,3 %	- 10,2 %	- 1,1%	- 5,8 %	- 2,1 %

Baisse globale des tonnages collectés (-5,8 %) notamment des emballages et des papiers et des collectes sélectives.

3.2.2. Les emballages triés

Baisse du tonnage global trié.

	JRM+ GM	Emb. Carton	Emb. Plast.	Emb. acier	Films Plast.	Briques aliment.	Emb. Alu	Total trié
2022	4 267 t	6 116t	1 314 t	456 t	211t	161t	126 t	12 650 t
2023	3 377 t	6 053 t	1 378 t	386 t	262 t	202 t	171 t	11 829 t
évolution	- 20,9%	- 1 %	+ 4,9%	-15,3%	+24,3%	+25,7%	+ 36 %	- 6, 5 %

3.2.3. Les performances de tri

Les Performances du Sitom Sud Gard restent satisfaisantes, comme en 2022, des efforts restent à faire sur le verre et le papier.

	Données CITEO (2022) en kg/hab.			Sitom Sud Gard en kg/hab.
	National	Occitanie	GARD	
Emballages légers	22,6	23	21,2	27,4
Verre	35	34,9	32,6	26,3
Total emballages triés	57,6	57,9	53,8	53,6
Papier <i>(données 2021)</i>	15,8	15,2	14,5	10,9
Total trié	73,4	73,1	68,3	64,6

3.2.4. Le refus de tri

Le taux de refus moyen au plan national est de 22,3 % et de 23,9 % au niveau régional.

	Taux	Ratio
2021	24 %	13,3 kg/hab
2022	20 %	10,6 kg/hab
2023	22,6%	11,3 kg/hab

3.2.5. Le bilan financier du tri

Les coûts du tri sont stables par rapport à 2022.

Toutefois on constate une baisse très importante du prix de rachat des matières (-53 % par rapport à 2022).

Conduisant à une baisse du coût aidé de 25% par rapport à 2022.

La recette par habitant passe de 9,45 € en 2022 à 6,67 € en 2023.

	Tonne entrante	Tonne triée
Coût du tri	136,06 €	177,31 €
Recettes (vente matériaux + soutiens CITEO)	269,41 €	351,08 €
Coût aidé	-133,35 €	- 173,77 €

3.3. Bilan par flux de déchets

	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchetteries	Déchets de voirie	Total
TONNAGES						
Tonnage 2023	77 223 tonnes	13 225 tonnes	8 124 tonnes	90 911 tonnes	4 612 tonnes	194 095 tonnes
Tonnage 2022	84 355 tonnes	14 148 tonnes	8 322 tonnes	89 062 tonnes	5 402 tonnes	201 289 tonnes
Évolution	- 8,5 %	- 6,5 %	- 2,4 %	+ 2,1 %	- 14,6 %	- 3,6 %
RATIO PAR HABITANT						
Ratio 2023	250 kg/hab	43 kg/hab	26 kg/hab	294 kg/hab	15 kg/hab	628 kg/hab
Ratio 2022	273 kg/hab	46 kg/hab	27 kg/hab	289 kg/hab	17 kg/hab	652 kg/hab
Ratio Occitanie	268 kg/hab	53 kg/hab	31 kg/hab	253 kg/hab	nc	621 kg/hab
Ratio Gard	282 kg/hab	47 kg/hab	30 kg/hab	331 kg/hab	nc	700 kg/hab
Écart / Gard	- 32 kg/hab	- 4 kg/hab	- 4 kg/hab	- 37kg/hab		- 72 kg/hab

4. Indicateurs financiers

4.1. Coût aidé de traitement

FLUX	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchetteries	Déchets de voirie	cotisation	Total
Tonnages 2023	77 223	13 225	8 124	90 911	4 612		194 095 tonnes
Part du flux	40 %	7 %	4 %	47 %	2 %		
Coût aidé 2023	7 548 553€	- 1 977 431 €	- 226 334 €	3 575 684 €	796 271 €	1 761 500 €	11 478 242 €
Rappel 2022	7 188 125 €	- 2 738 492 €	- 216 920 €	2 978 957 €	802 615 €	1 759 054 €	9 773 339 €
Évolution	+ 5 %	-27,8 %	+ 4,3 %	+ 20 %	- 0,8 %	0,1 %	+ 17,4 %
Ratio par habitant 2023	24,43 €/hab	- 8,87 €/hab	-0,73 €/hab	11,57 €/hab	2,58 €/hab	5,70 €/hab	37,14 €/hab
Rappel 2022	23,29 €/hab	- 6,40 €/hab	-0,70 €/hab	9,65 €/hab	2,60 €/hab	5,70 €/hab	31,67 €/hab
Évolution	+ 4,9%	-27,9 %	+4,2 %	+ 19,9 %	-0,9 %	0	+ 17,3 %
Ratio par tonne 2023	97,75 €/t	-149,52 €/t	-27,86 €/t	39,33 €/t	172,67 €/t		59,14 €/t
Ratio 2022	85,21 €/t	-193,57 €/t	-26,07 €/t	33,45 €/t	148,58 €/t		48,55 €/t
Évolution	+14,7 %	- 22,8 %	+ 6,9 %	+ 17,6 %	+ 16,2 %		+ 21,8 %

5. Bilan financier

Fonctionnement :

- Dépenses = 21 875 291 €
- Recettes = 26 816 060 €

Investissement :

- Dépenses = 1 759 792 €
- Recettes = 1 875 029 €

6. Les objectifs

6.1. Le nouveau contrat d'exploitation de l'UVE

Au terme de la procédure menée en 2023, le contrat de DSP de l'UVE a été attribué à la société VEOLIA. L'année 2024 sera celle du changement de contrat avec la réalisation de travaux d'envergure visant à améliorer la production énergétique de l'installation, à réduire les consommations d'eau d'électricité en créant des synergies avec la STEP et le centre de tri. Une nouvelle image va être donnée au site grâce à une reprise des façades, de la salle de quart, la création d'un parcours pédagogique, l'implantation de ruches et l'arrivée de brebis qui permet la tonte du site en maintenant la biodiversité.

6.2. Le lancement du contrat d'exploitation du centre de tri

Le choix du nouveau délégataire pour l'exploitation du centre de tri est en cours, le contrat devra être finalisé pour la fin de l'année.

Il est demandé au conseil de prendre acte du rapport d'activité 2023 du Sitom sud Gard.

La séance est levée à 17h40.

A blue ink signature is written over a circular logo. The logo contains the text 'SITOM SUD GARD' around the top edge and a central emblem depicting a landscape with a sun and trees. A small asterisk is visible at the bottom of the logo.

Le Président du Sitom Sud Gard

Richard TIBERINO